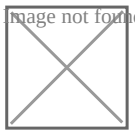

Retrait de plainte avis

Par **Celia3826**, le **07/02/2019** à **14:01**

Bonjour,

Le 02 décembre 2018 j'ai porté plainte contre mon conjoint en disant qu'il m'empêchait de sortir de chez moi et de téléphoner. La gendarmerie a re qualifié cela en séquestration et détention arbitraire.

J'ai menti dans ma plainte car je n'osais affronter mes parents face à cette relation.

Il était plus facile pour moi de dire qu'il me prennais mes clefs et mon téléphone plutôt que de leur avouer que nous vivions encore ensemble.

Il ne m'a jamais empêché de faire quoi que se soit.

Depuis je n'ai aucune nouvelle de cette plainte et lui non plus.

Je souhaite la retirer car je me rend compte de la gravité de mon geste et je souhaite assumer cela. Seulement j'ai peur que cela relance l'affaire.

Quelqu'un pour me conseiller ?

Je n'ai pas besoin de vos jugements, mais plutôt de conseils.

Merci

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **07/02/2019** à **14:32**

Bonjour Célia

Il est possible de retirer une plainte à tout moment. Il suffit de se rendre au commissariat ou à la gendarmerie, ou d'envoyer un courrier au procureur, mais il faut savoir que le retrait de la plainte n'entraîne pas automatiquement l'arrêt des poursuites.

En effet, le rocureur peut estimer nécessaire de lpoursuivre une personne et conserve ce pouvoir quelle que soit l'attitude de la victime à l'égard de l'auteur supposé des faits, et peut donc décider de ne pas arrêter les poursuites malgré le retrait de la plainte.

Par **Celia2638**, le **08/02/2019** à **15:41**

Bonjour

Je vous réponds sous un autre pseudo car je n’arrive pas à me connecter.

Merci de votre réponse

A ce jour je n’ai aucune nouvelles suite à la plainte. Est ce que c’est normal ?
Quand est ce que je peux considérer que celle ci est classée sans suite ou est il préférable que je l’a retiré quand même ?

J’avoue ne pas trop savoir quoi faire.

J’ai déjà préparé une lettre pour le procureur. J’hesite à l’envoyer, si elle a été oublié ou classée sans suite.

S’il décide de poursuivre est ce que je serai convoquée ? Y aura t-il une confrontation ?

Merci du conseil

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés